



PROGRAMME D'APPUI AU COMMERCE ET A L'INTEGRATION REGIONALE (PACIR)

Un programme financé par l'Union européenne

Appui institutionnel et opérationnel pour l'amélioration du cadre des affaires et le renforcement de la compétitivité des exportations de la Côte d'Ivoire

GUIDE DE L'ENTREPRENEUR EN AFRIQUE DE L'OUEST



Composante mise en œuvre par
le Centre du Commerce International



Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre du commerce international (ITC) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le présent rapport n'a fait l'objet d'aucune modification par le Centre du commerce international quant à sa rédaction.

TABLE DES MATIERES

LA COTE D'IVOIRE PARTIE PRENANTE A L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST.....	3
L'UEMOA ET LA CEDEAO : POURQUOI VOUS Y INTERESSER EN TANT QU'ENTREPRENEUR ?	4
COMMENT BENEFICIER DE CES AVANTAGES EN BREF	5
DROIT D'ETABLISSEMENT, CIRCULATION DES BIENS ET DES CAPITAUX, ET FACILITATION DES TRANSPORTS EN 20 QUESTIONS.....	6
LE DROIT D'ETABLISSEMENT D'UNE SOCIETE.....	6
LA LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX.....	8
LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES.....	8
LA LIBRE CIRCULATION DES PRODUITS AGRICOLES	12
DROITS ET TAXES PERCUS PAR LA DOUANE	13
IMPORTER DES PAYS DE L'UEMOA ET DE LA CEDEAO	13
LES FORMALITES AUX FRONTIERES	14
L'HARMONISATION DES PROGRAMMES DE TRANSPORT ET DE TRANSIT	16
QUESTION D'ORDRE GENERAL	18
LIENS UTILES.....	19
FICHES PAYS	20
COTE D'IVOIRE	21
BENIN.....	22
BURKINA FASO.....	23
CAP VERT.....	24
GAMBIE.....	25
GHANA	26
GUINEE	27
GUINEE BISSAU.....	28
LIBERIA.....	29
MALI	30
NIGER	31
NIGERIA.....	32
SENEGAL.....	33
SIERRA LEONE	34
TOGO.....	35

LA COTE D'IVOIRE PARTIE PRENANTE A L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont les deux principales organisations régionales de l'Afrique de l'Ouest dont est membre la République de Côte d'Ivoire. Ces deux organisations mettent en œuvre une "stratégie d'accélération du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest", stratégie qui prévoit un processus de concertation et de convergence à long terme par le biais d'une approche à géométrie variable et à rythmes différents entre les deux organisations régionales.

L'Union Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)

L'Union Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a réussi à mettre en place une Union Douanière et jouit d'une monnaie unique commune (Franc CFA). Elle établit entre Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un Tarif Extérieur Commun (TEC) et une politique commerciale commune. L'UEMOA a procédé à une importante harmonisation des politiques commerciales de ses Etats membres et ce pour aboutir à une politique commerciale commune dans de nombreux domaines tels que la taxation au cordon douanier (TEC en vigueur depuis le 1er janvier 2000), la domiciliation bancaire des échanges commerciaux et les règles d'origine. Actuellement sont mis en œuvre d'importantes actions d'harmonisation de la taxation intérieure (TVA, droits d'accises, taxe sur les produits pétroliers, acomptes sur impôts directs), des prohibitions et licences, des normes, réglementations techniques et procédures d'accréditation, de la sécurité sanitaire et phytosanitaire et des marchés publics.

La Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Créée par le traité de Lagos en 1975, la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est une organisation régionale regroupant 15 Etats d'Afrique de l'Ouest ayant pour objectif l'intégration économique de la Région c'est-à-dire la création d'un marché commun. En d'autres termes, il est prévu de créer un marché régional à l'intérieur duquel les personnes et les marchandises sont appelées à circuler librement entre les Etats, sans aucune discrimination. Pour aboutir à l'union douanière, les Etats de la CEDEAO ont entériné le TEC de la Communauté en 2013. Il rentre en vigueur le 1er janvier 2015.

L'UEMOA ET LA CEDEAO : POURQUOI VOUS Y INTERESSER EN TANT QU'ENTREPRENEUR ?

Vous êtes à la recherche de débouchés pour vos produits/services ? Vous êtes à la recherche de matières premières, de produits intermédiaires ou finis, de services ?

Dans la zone CEDEAO et l'UEMOA, les marchandises circulent librement sans entraves douanières, ce qui vous permet de diversifier vos débouchés et vos fournisseurs. Vous bénéficiez en outre de programmes de facilitation des transports et d'harmonisation des procédures de transit.

Vous cherchez à investir ou vous êtes à la recherche d'investisseurs?

Dans la zone CEDEAO et l'UEMOA, les capitaux circulent librement. En tant qu'entrepreneur, vous pouvez donc investir sans entrave dans des pays voisins, par exemple sous la forme de prises de participation ou rachats de sociétés ou réciproquement bénéficier d'investissements étrangers dans votre entreprise.

Vous êtes à la recherche de main d'œuvre ?

Outre la main d'œuvre ivoirienne, l'appartenance à la zone CEDEAO ou UEMOA vous donne accès à la main d'œuvre de tous les autres pays membres, car les ressortissants des Etats membres de la zone CEDEAO ou UEMOA peuvent se déplacer librement sur l'ensemble des territoires des autres Etats membres dont ils ne sont pas ressortissants, d'y résider et de s'y établir afin d'y exercer un emploi.

COMMENT BENEFICIER DE CES AVANTAGES EN BREF

Pour commercer librement

L'éligibilité des marchandises au régime de franchise communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO est régie par des règles d'origine dont les fondements sont harmonisés depuis 2004. Pour bénéficier de la franchise, les produits transformés doivent avoir fait l'objet d'une ouvroison suffisante, être agréés et munis d'un certificat d'origine. L'origine communautaire des produits est attestée par un certificat d'origine.

L'origine est accordée sans certification préalable aux produits du cru, cela signifie que ce document n'est pas exigé pour les produits de l'agriculture, de l'élevage. Il n'est pas non plus exigé pour les produits de l'artisanat traditionnel ainsi que pour les articles faits à la main.

Si un produit industriel originaire n'est pas accompagné de son certificat d'origine, il ne peut pas être déclaré en douane en franchise de droit mais il devra s'acquitter des droits de douane correspondant à sa catégorie. Le certificat d'origine est un élément de recevabilité. D'un format commun aux deux organisations régionales, il est délivré par l'autorité compétente désignée par l'Etat membre et contresigné par le service des douanes de cet Etat. (Voir infra D : « L'intégration régionale en 20 questions »).

Pour investir librement dans des sociétés

Afin de bénéficier de la plus grande liberté d'établissement dans l'espace communautaire, il vous faut obtenir l'agrément du statut d'entreprise communautaire auprès de l'Etat membre dans lequel vous avez votre siège social. Il suffit pour cela de déposer auprès du comité national d'agrément (Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur, sis au plateau, tour B, 17ème étage) une demande d'agrément qui contient une description complète de l'identité de l'entreprise.

Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur

Cité Administrative
Tour B, 17^{ème} étage
Abidjan

Site web : <http://www.integration.gouv.ci>

Pour recourir à de la main d'œuvre étrangère (de la zone CEDEAO et UEMOA)

Au niveau de l'UEMOA, les citoyens communautaires peuvent rechercher et exercer un emploi sans que l'on exige la détention d'une carte de résident. S'agissant de la CEDEAO, cette condition existe, mais sa suppression est proposée dans le cadre de la révision du protocole sur la libre circulation des personnes.

DROIT D'ETABLISSEMENT, CIRCULATION DES BIENS ET DES CAPITAUX, ET FACILITATION DES TRANSPORTS EN 20 QUESTIONS

LE DROIT D'ETABLISSEMENT D'UNE SOCIETE

1. Est-ce que je peux ouvrir une société dans n'importe quel pays membre ?

Vous pouvez ouvrir une société dans tous les pays de la zone UEMOA/CEDEAO. Lorsque vous établissez votre société dans l'un des pays de l'UEMOA ou de la CEDEAO, elle est soumise au droit des affaires de l'OHADA. Cependant, vous devez savoir que, bien que les ressortissants d'un Etat membre de l'UEMOA et de la CEDEAO bénéficient du droit d'établissement dans l'ensemble du territoire de l'UEMOA ou de la CEDEAO y compris le droit de créer et de gérer des entreprises, ils sont soumis aux conditions définies par la législation du pays d'établissement pour ses propres ressortissants car chaque Etat membre définit ses règles en matière de création d'entreprises. En clair, cette création d'entreprise se fait en fonction des lois en vigueur dans l'Etat membre où est situé le siège social.

En Côte d'Ivoire, les formalités de création d'entreprise démarrent par la rédaction de ses statuts par un notaire qui sont ensuite enregistrés à la Direction de l'enregistrement (structure de la Direction Générale des impôts). Par la suite, vous procédez à l'immatriculation de votre entreprise auprès du Service Immatriculation de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et devrez-vous y procurer les factures normalisées de l'entreprise ainsi créée (Voir Annexe VII Le droit d'établissement en Côte d'Ivoire).

2. Que dois-je faire pour procéder à l'immatriculation de mon entreprise au niveau communautaire ?

L'intérêt de l'immatriculation de votre entreprise au niveau communautaire est que la procédure a pour objet d'identifier l'opérateur et de lui permettre de bénéficier des préférences communautaires au sein des espaces UEMOA & CEDEAO. Pour ce faire, elle doit avoir été agréée par les structures nationales compétentes [Comité National d'Agrément (CNA)-voir ci-dessous].

Sachez tout d'abord qu'en République de Côte d'Ivoire, toute personne physique ou morale désirant exercer une activité de commerce extérieur doit au préalable s'immatriculer au Ministère du Commerce afin d'obtenir un numéro d'identification (code importateur-exportateur). Les conditions d'enregistrement sont les mêmes pour les nationaux et les étrangers.

Le dossier de demande comporte : une fiche d'immatriculation au registre du commerce; une déclaration fiscale d'existence (compte contribuable); une attestation de non redevance; une attestation de régularité fiscale et une photocopie de la pièce d'identité du demandeur. Outre ces pièces justificatives, le renouvellement du Code importateur-exportateur est subordonné à la présentation d'une attestation de patente.

Vous pourrez faire immatriculer votre entreprise au niveau communautaire en suivant les étapes décrites dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Procédure d'immatriculation d'une entreprise communautaire

Procédure	Document / Formulaire associé	Organisme chargé de la mise en œuvre en RCI
<p>Vous devez faire une demande par écrit et préalablement soumise pour parrainage à l'Etat membre dans lequel se trouve votre entreprise. La copie de cette demande sera envoyée par l'Entreprise requérante au Secrétariat Exécutif du Comité national d'agrément.</p>	Agrément au statut d'entreprise communautaire	<p>CEDEAO : Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, 17^{ème} étage de la Tour B de la Cité Administrative au Plateau Tel : 20 33 12 12 Fax : 22 41 70 65 Email : info@integration.gouv.ci Site web : www.integration.gouv.ci</p>
<p>Eléments constitutifs du dossier d'agrément Votre demande d'agrément devra être accompagnée d'une description détaillée de la nature de l'entreprise et d'une copie de ses statuts ou de tout autre document équivalent.</p> <p>Pour plus d'information : http://www.obs-industrie.sn/Agrement_CEDEAO(Fran%E7).htm</p>		<p>UEMOA : Secrétariat Exécutif du Comité national d'agrément, sis au Ministère de l'Industrie sis à l'Immeuble "Les Harmonies II" au plateau, boulevard carde, face à la pharmacie "les Harmonies" 01 BP V65 Abidjan 01 Tel : 20 21 16 45 20 21 55 22 Fax : 20 21 37 35 Site web : www.industrie.gouv.ci</p>

Tableau 2 : Dossier type de demande d'agrément

Numéro d'agrément du produit (11 caractères numériques)			
Numéro d'immatriculation de l'entreprise (7 caractères numériques)		Numéro d'ordre du produit (2 caractères numériques)	Année (2 caractères numériques)
Code pays (3 caractères numériques)	Numéro d'ordre l'entreprise (4 caractères numériques)		

En savoir plus :

Cadre	Dispositif applicable
UEMOA	Traité de l'UEMOA (révisé) article 92 (modifié) alinéa 3 http://www.uemoa.int/Pages/Home.aspx
CEDEAO	Protocole additionnel A/SP2/5/90 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement « Recueil de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement » : www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=publicat-1&lang=fr
Organisation pour l'harmonisation des affaires (OHADA)	La Côte d'Ivoire applique les dispositions de l'OHADA. Elles offrent un cadre juridique commun pour le Droit commercial général, les ventes commerciales, le Droit des sociétés, les sûretés et l'arbitrage et les contrats de transport de marchandises par route. http://www.ohada.com

LA LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX

3. Comment faire pour rapatrier mes recettes d'exportation ?

Selon la réglementation commune des changes, tous les mouvements de capitaux effectués en FCFA entre les Etats membres de l'UEMOA sont libres et sans restrictions.

Les entrées de capitaux en provenance des pays tiers (non membres de l'UEMOA) sont en principe libres, sauf l'importation d'or. Les sorties de capitaux de l'espace communautaire font l'objet de contrôles sur présentation des pièces justificatives y afférentes. Pour les opérations d'importation et d'exportation, sauf exemption, dont la valeur dépasse 10 000 000 FCFA doivent être domiciliées auprès d'une banque locale.

Les recettes d'exportation doivent être rapatriées (dans le pays d'origine) dans un délai d'un mois à compter de la date d'exigibilité du paiement, converties en FCFA et déposées chez un intermédiaire agréé local.

Tableau 3 : Le rapatriement des recettes

Procédure UEMOA / CEDEAO	Document/Formulaire associé	Organisme chargé de la mise en œuvre en RCI
<p>Les paiements courants à destination des pays tiers sont autorisés à titre général. Pour des transferts dont les seuils déclencheurs (paiements courants) et la domiciliation bancaire (opérations de commerce extérieur) sont respectivement de 500 000 FCFA et de 10 000 000 FCFA, l'intermédiaire concerné est censé exiger des documents justificatifs.</p> <p>Pour toute opération de rapatriement de vos recettes d'exportation dans la zone UEMOA, vous êtes tenus de fournir certains documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le formulaire de transfert ▪ Les pièces justificatives de l'opération de rapatriement des recettes d'exportation 	<p>Les formulaires de transferts pour des montants de plus d'un million font l'objet d'un visa des services de la Direction du Trésor et la Comptabilité Publique, sis au 9ème étage à la cité financière situé au Plateau.</p>	<p>Ministère de l'Economie et des Finances sis au 18ème étage de l'Immeuble CIAM au Plateau 01 BP V103 Abidjan 01 Tel : 20 25 38 00 Site web : www.minecofin.gouv.ci</p>

LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES

4. Que dois-je faire pour obtenir un certificat d'origine ?

Pour toute demande tendant à ce que l'un de vos produits soit considéré comme originaire d'un Etat Membre, elle doit être accompagnée d'un certificat. En effet, lors des opérations d'exportation, l'origine communautaire des produits est attestée par un certificat d'origine

Le certificat d'origine est délivré par les structures en charge de l'Industrie et visé par les services des douanes de l'Etat membre où le produit a été entièrement obtenu ou a fait l'objet d'une ouvrison ou d'une transformation, suffisante. Le certificat indique le pourcentage de la valeur ajoutée dans le processus de production. Ce document n'est pas exigé pour les produits de l'agriculture, de l'élevage. Il n'est pas non plus exigé pour les produits de l'artisanat traditionnel ainsi que pour les articles faits à la main.

Figure 1 : Certificat d'Origine Communautaire



Tableau 4 : Le Certificat d'Origine : A noter

Validité	Champ d'application	Durée	Coût (Ministère de l'Industrie)
<ul style="list-style-type: none"> Certificats produits agréés UEMOA/CEDEAO : un type de produit (par exemple une seule nomenclature tarifaire par certificat) Certificats produits de l'Industrie Ivoirienne : A l'usage, plusieurs nomenclatures tarifaires peuvent y figurer Certificats formule A ou SGP : à l'usage, il a été constaté une seule nomenclature par certificat 	Une destination par certificat soit un certificat par pays d'exportation	6 mois à compter de la date de visa par l'autorité compétente (selon les dispositions de l'UEMOA et de la CEDEAO).	I. Certificats produits agréés UEMOA/CEDEAO= 30 000 FCFA/carnet II. Certificats produits de l'Industrie Ivoirienne= 30 000 FCFA/carnet II. Certificats formule A ou SGP= 25 000 FCFA/carnet

Tableau 5 : l'obtention du certificat d'origine

Procédure	Document/Formulaire associé	Organisme chargé de la mise en œuvre en RCJ
Pour obtenir un certificat d'origine, vous devez disposer d'un imprimé (EUR 1), qui est un document exigé lors du dédouanement.	Certificat d'origine.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire 6, Avenue Joseph Anoma, Abidjan Plateau Tel : 20 33 16 00 Fax : 20 30 97 35 Email : info@chamco-ci.org Site web : www.chamco-ci.org
Pour l'obtention de tout autre certificat d'origine (UEMOA/CEDEAO et Union Européenne), vous devez déposer le formulaire de demande dûment remplie au service du Ministère de l'industrie et des mines, sis à l'Immeuble "Les Harmonies II" au plateau, Boulevard carde, face à la pharmacie "les Harmonies", pour qu'il soit visé. Le document visé est ensuite acheminé à la douane pour un contrôle douanier qui est sanctionné par un visa douanier.	Autres certificats d'origine	Direction des Activités Industrielles Ministère de l'Industrie, ----- Direction Générale des Douanes Place de la République BP V 25 Abidjan Tel : 20 25 15 00 Email : direction.generale@douanes.ci Site web : www.douanes.ci

5. Comment savoir si les marchandises que je désire exporter sont assujetties à des restrictions ou à d'autres exigences (licences d'exportation, etc.) ?

Sachez tout d'abord que toute personne physique ou morale désirant exercer une activité de commerce extérieur doit au préalable s'immatriculer au Ministère du Commerce afin d'obtenir un numéro d'identification (code importateur-exportateur). Les conditions d'enregistrement sont les mêmes pour les nationaux et les étrangers.

Le dossier de demande comporte : une fiche d'immatriculation au registre du commerce; une déclaration fiscale d'existence (compte contribuable); une attestation de non redevance; une attestation de régularité fiscale et une photocopie de la pièce d'identité du demandeur. Outre ces pièces justificatives, le renouvellement du Code importateur-exportateur est subordonné à la présentation d'une attestation de patente. De plus, l'importation de certaines marchandises est soumise à une licence ou à l'agrément des importateurs).

Par ailleurs, si vous désirez exporter un produit dans l'un des Etats de la zone UEMOA/CEDEAO, une déclaration en douane est obligatoire. La liste des documents est fonction de la nature, de la destination, de la valeur et de l'origine des marchandises.

Tableau 6 : Les marchandises nécessitant Licence/Agrément

UEMOA	
Procédure	Organisme chargé de la mise en œuvre en RCI
<p>A titre d'exemple, pour le café, le cacao et leurs dérivés, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un agrément d'exportateur ; ▪ Le bulletin d'analyse ; ▪ Le bulletin « Formule 1 » ; ▪ Le Bulletin de Vérification (B.V) ; ▪ L'autorisation d'empotage (BCC) ; ▪ Le certificat d'origine EUR1 ; ▪ Le certificat d'origine UEMOA/CEDEAO 	<p>Ministère du Commerce Immeuble "Alpha 2000", 23ème étage à côté de l'Hôtel IVOTEL au Plateau Téléphone 21 21 63 41 Site web : www.commerce.gouv.ci</p> <p>Ministère de l'Agriculture Immeuble de la Caistab au Plateau 01 BP V82 Abj 01 20-21-08-33 Site web : www.agriculture.gouv.ci</p>
<p>Pour le bois, il vous sera demandé les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un agrément d'exportateur ; ▪ La fiche de spécification délivrée par la Direction Générale des Eaux et Forêts ; ▪ Le certificat d'origine EUR1 ; ▪ Le certificat d'origine UEMOA/CEDEAO 	<p>Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire 6, Avenue Joseph Anoma, Abidjan Plateau 01 BP 1399 Abidjan 01 Tel : 20 33 16 00 Fax : 20 30 97 35 Email : info@chamco-ci.org Site web : www.chamco-ci.org</p>
<p>Pour le coton et la noix de cajou (anacarde), il vous sera demandé les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le certificat de poids délivré par ACE ; ▪ Le certificat de contrôle qualité délivré par ACE (Audit Contrôle et Expertise) ; ▪ Le certificat d'origine EUR1 (pour les pays de l'Union Européenne) ; ▪ L'autorisation d'exportation délivrée par l'Autorité en charge de la Régulation du Coton et de l'Anacarde du pays 	<p>Direction Générale des Douanes Adresse immeuble de la Direction Générale des Douanes, Place de la République BP V 25 Abidjan Tel : 20 251 500 Fax : 20 251 514 20 22 05 68 Email : direction.generale@douanes.ci Site web : www.douanes.ci</p>
<p>Pour les pierres et métaux précieux, il vous sera demandé les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'autorisation des Finances Extérieures ; ▪ L'autorisation délivrée par les Ministères des Mines et de l'Economie ; ▪ Le certificat de contrôle délivré par la SODEMI 	<p>SODEMI 01 BP 2816 Abidjan 01 Tel : 22 44 29 95 22 44 29 96 Fax : 22 44 08 21</p>

6. Quelle est la procédure pour obtenir l'agrément d'un produit industriel ?

Pour toutes vos demandes tendant à ce que vos produits soient considérés comme originaire d'un Etat Membre, elles doivent être appuyées d'un certificat comme mentionné dans l'annexe A du Protocole de l'UEMOA relatif à l'agrément des produits industriels et celui de la CEDEAO.

La procédure pour l'obtention de l'agrément d'un produit industriel passe par la constitution d'un dossier soumis au CNA. Celui-ci est constitué du document présentant le processus de fabrication du produit et de celui attestant de l'origine communautaire de l'entreprise. Le CNA attribue l'agrément et le notifie à la Commission de l'UEMOA et à celle de la CEDEAO. La procédure permet la délivrance d'un agrément reconnu par les autres Etats membres qui permet de bénéficier de la libre circulation des produits industriels agréés.

Tableau 7 : L'obtention de l'agrément d'un produit industriel

Procédure		Document / Formulaire associé	Organisme chargé de la mise en œuvre en RCI
Procédure UEMOA	<p>Pour toutes vos demandes tendant à ce que vos produits soient considérés comme originaires d'un Etat Membre, elles doivent être appuyées d'un certificat comme mentionné dans l'annexe A du Protocole de l'UEMOA relatif à l'agrément des produits industriels.</p> <p>L'agrément des produits industriels est d'abord donné par le CNA (comité tripartite composé du ministère de l'industrie, du Ministère du commerce et de la Douane).</p> <p>Vous devez déposer auprès du Secrétariat du comité d'agrément sis au Ministère de l'Industrie et des mines votre demande avec les éléments de preuve afin que le comité se réunisse pour délibérer et donner son verdict. Le document est ensuite acheminé à la Douane pour un contrôle douanier qui est sanctionné par un visa douanier.</p>	Formulaire de demande d'agrément d'un produit industriel	<p>Président du Comité National d'agrément (UEMOA)</p> <p>Direction des Activités Industrielles Ministère de l'Industrie, sis à l'Immeuble "Les Harmonies II" au plateau, boulevard carde, face à la pharmacie "les Harmonies" 01 BP V65 Abidjan 01 Tel : 20 21 16 45 Fax : 20 21 37 35</p>
Dispositif applicable	Règlement N° 02/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 Protocole additionnel N°III instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA (décembre 2001)		
Procédure CEDEAO	<p>Afin d'obtenir l'agrément dans la zone CEDEAO, vos produits industriels doivent être susceptibles d'être admis au Schéma de Libéralisation (SLE). Les produits susceptibles d'être admis au SLE sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les produits industriels fabriqués dans les Etats membres exclusivement à partir de matières premières d'origine communautaire ; ▪ les produits fabriqués partiellement à partir de matières premières d'origine communautaire, lorsque celles-ci représentent en quantité 60% au moins de l'ensemble des matières premières utilisées ; ▪ les produits industriels obtenus à partir de matières premières partiellement ou entièrement importées de pays tiers, mais dont la valeur ajoutée est au moins égale à 30% du prix de revient. ▪ les produits du cru et de l'artisanat traditionnel sont exonérés de droit de douane 	Formulaire de demande d'agrément d'un produit	<p>CEDEAO : Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur Cité administrative, tour B, 17ème étage Tel : 20 33 12 12 Fax : 22 41 70 65 Email : info@integration.gouv.ci Site web : www.integration.gouv.ci</p>
Dispositif applicable En RCI	<p>L'obtention de l'agrément relatif aux produits industriels, se fait par demande au CNA puis visé par les Services des Douanes. Le dossier est constitué d'un descriptif du processus de production et des pièces attestant de l'origine communautaire de l'entreprise.</p> <p>Pour l'agrément UEMOA, le dossier est déposé au Ministère de l'industrie et des mines ; pour l'agrément CEDEAO, le dossier est déposé au Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur</p>		<p>Direction Générale des Douanes Place de la République BP V 25 Abidjan Tel : 20 25 15 00/26 Fax : 20 25 15 14 20 22 05 68 Email : direction.generale@douanes.ci Site web : www.douanes.ci</p>

7. Comment savoir si mon produit respecte les normes régionales ?

Pour savoir si mon produit respecte les normes régionales, je m'adresse à CODINORM :

CODINORM

Angle de la rue du commerce et du boulevard Boutreau Roussel,
5ème étage, immeuble le général,
Abidjan, plateau.
Tel : 20 01 11 60
20 01 10 74
Fax : 20 21 56 11
Email : info@codinorm.org ou ahoti@codinorm.org
Site web : www.codinorm.org

LA LIBRE CIRCULATION DES PRODUITS AGRICOLES

8. Que dois-je présenter comme documents à la douane ivoirienne pour exporter un produit agricole vers un pays de la région (UEMOA/CEDEAO)

Toute exportation vers un pays de la région doit faire l'objet d'une déclaration en détail; les conditions de recours à des commissionnaires en douane agréés sont identiques à celles requises à l'importation. Les dispositions communautaires en matière de rapatriement des recettes et leur conversion en FCFA sont en vigueur.

L'exportation du café et du cacao depuis la Côte d'Ivoire est soumise à des procédures additionnelles d'agrément, d'enregistrement, de pesée, et d'inspection. De plus, des mesures similaires à l'exportation du coton, de l'anacarde, du karité et de la noix de cola existent depuis 2013.

Par ailleurs, pour connaître la liste des produits agricoles que vous ne pouvez pas exporter vers un autre Etat membre, vous devez entrer en contact avec le Ministère du commerce en Côte d'Ivoire, les services économiques commerciaux dans les Ambassades des pays concernés où elle est disponible. Quelquefois, il n'y a pas de texte officiel mais certains produits ne sont pas admis.

Tableau 8 : L'exportation d'un produit agricole en Côte d'Ivoire

Procédure	Document/Formulaire associé	Organisme chargé de la mise en œuvre en RCI
<p>Pour exporter un produit agricole vers un pays de la CEDEAO, vous devez présenter les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ certificat de contrôle qualité délivré par ACE (Audit Contrôle et Expertise), ▪ certificat de poids délivré par ACE, ▪ autorisation d'exportation (pour les engrais, les produits phytosanitaires et les semences) délivrée par les services du Ministère de l'Agriculture, Immeuble de la CAISTAB situé au Plateau, ▪ un agrément d'exportateur délivré par le Comité Café-Cacao pour des produits tels que le café, le cacao et la noix de cola. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat de contrôle qualité ▪ Certificat de poids ▪ Autorisation d'exportation ▪ Agrément d'exportateur 	<p>Direction Générale des Douanes Place de la République BP V 25 Abidjan Tel : 20 25 15 00 20 2515 26 Fax : 20 251 514 Email : direction.generale@douanes.ci Site web : www.douanes.ci</p> <p>ACE sis au rez-de-chaussée de l'Immeuble Fatiga à la rue de commerce dans le quartier du Plateau, 01 BP 6364 Abidjan 01 Tel : 20 25 48 50 20 32 06 08 Fax : 20 32 04 77 20 33 72 66</p> <p>Ministère de l'Agriculture, Immeuble de la CAISTAB situé au Plateau Site web : www.agriculture.gouv.ci</p>

DROITS ET TAXES PERCUS PAR LA DOUANE

9. Quels sont les Droits & Taxes dont je dois m'acquitter pour exporter un produit industriel transformé vers un pays UEMOA/CEDEAO ?

Lorsque vous exportez un produit industriel transformé, vous ne payez pas de droits de douane si ledit produit remplit les conditions d'un produit originaire. Mais vous payez dans le pays importateur les taxes intérieures.

10. Quels sont les droits & taxes dont je dois m'acquitter pour importer des marchandises qui transiteront par un autre Etat membre ?

Pour les marchandises en transit, il n'y a pas de taxes à payer. Avec l'application du Transit Routier Inter-Etat (TRIE), assuré par les Chambres de Commerce, qui garantissent la caution, l'opérateur traverse la frontière avec sa marchandise sans payer de droit de douane.

Vous devez savoir que la Côte d'Ivoire n'applique pas de taxes sur le commerce de transit international. Les marchandises en transit doivent néanmoins être déclarées par l'intermédiaire de commissionnaires en douane (transitaires).

Une caution, correspondant au montant total des droits et taxes d'entrée suspendus, doit être présentée soit par le transitaire (sur son crédit d'enlèvement), soit par l'opérateur économique (sous forme d'une garantie bancaire ou d'un dépôt en espèces à la douane). Cette caution est restituée sur présentation de l'acquit à caution attestant la sortie du territoire douanier ivoirien. La Côte d'Ivoire a suspendu l'application du carnet TRIE en 2007, en raison de nombreuses fraudes; les autorités sont en train d'étudier les possibilités de son rétablissement, conjointement avec la mise en place d'un suivi électronique (via GPS) des marchandises en transit.

IMPORTER DES PAYS DE L'UEMOA ET DE LA CEDEAO

11. Est-ce que je dois payer des droits de douane si j'ai un certificat d'origine ?

Les importations de produits originaires de l'espace UEMOA/CEDEAO bénéficient des préférences communautaires (taux zéro). La Côte d'Ivoire applique aux importations des produits hors UEMOA/CEDEAO les droits et taxes communautaires y compris la Taxe conjoncturelle à l'importation (TCI), au taux de 10%, frappant certains produits en fonction des prix de déclenchement. Bien que la réglementation de l'UEMOA ait éliminé la Taxe dégressive de protection (TDP) à la fin 2006, la Côte d'Ivoire continue de l'appliquer, au taux de 5%, sur: les sacs en polypropylène; les allumettes; les cigarettes et les succédanés de tabac; et plusieurs huiles végétales raffinées. Certains produits importés, notamment les huiles de soja et de palme raffinées, peuvent être frappés à la fois par la TCI et par la TDP.

Les procédures de dédouanement sont, en principe, informatisées sur la base du Système de dédouanement automatisé des marchandises (SYDAM), une adaptation au contexte ivoirien du noyau SYDONIA développé par la CNUCED.

En juillet 2009, la Côte d'Ivoire a entamé la transition vers une nouvelle version du système (SYDAM World); celle-ci permettrait l'automatisation de la plupart des opérations douanières. À l'heure actuelle, 98% des déclarations en douane sont traitées électroniquement.

Par ailleurs, les Bordereau de Suivi des Cargaison (BSC) validés par l'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC) sont transmis quotidiennement à la douane. Cependant, le système informatique assurant leur gestion - notamment la base de données contenant les pièces justificatives scannées - n'est pas intégrée au SYDAM.

Une procédure accélérée de dédouanement permet de disposer des marchandises en 24 heures. Elle n'est applicable que pour les produits frais, les marchandises importées temporairement (sauf les textiles), l'aide publique, les marchandises importées par les ambassades, ainsi que les marchandises importées par certaines sociétés bénéficiaires.

LES FORMALITES AUX FRONTIERES

12. Quelles sont les procédures et les obligations à remplir pour importer des marchandises sur le territoire ivoirien par la route ?

Dans l'ensemble, les formalités d'enregistrement requises lors des importations de marchandises à des fins commerciales s'appliquent également aux exportations.

En Côte d'Ivoire, l'importation par voie terrestre des produits non originaires de l'UEMOA ou de la CEDEAO et en provenance des pays limitrophes est interdite.

Il faut se référer à la Direction Générale des Douanes pour les procédures et obligations à remplir pour importer des marchandises sur le territoire ivoirien. Les documents à présenter sont :

- La Lettre de voiture
- La Facture
- Le Certificat d'origine communautaire

La Fiche de renseignement à l'importation et le Bordereau de suivi des cargaisons ne sont pas exigés à l'exportation. Actuellement, les exportations ne sont pas non plus soumises à une déclaration anticipée. Cependant, une Déclaration provisoire à l'exportation (DPE) serait en chantier d'application ; selon les autorités, la DPE devrait faciliter la communication entre les consignataires et les douanes à destination, notamment celles de l'Union Européenne.

13. Quels sont les Droits & Taxes dont je dois m'acquitter pour importer un produit industriel transformé en provenance d'un autre Etat membre de l'UEMOA et de la CEDEAO ?

Pour un produit industriel originaire d'un pays de l'UEMOA ou de la CEDEAO, tel que le Sénégal, un opérateur d'un autre pays membre importateur dudit produit, ne paierait pas les droits et taxes inscrits au TEC. Par contre, l'opérateur paiera la TVA.

14. Quels sont les Droits & Taxes dont je dois m'acquitter pour importer des produits agricoles en originaires d'un autre Etat membre de l'UEMOA ou de la CEDEAO ?

En important une marchandise agricole originaire d'un pays de l'UEMOA ou de la CEDEAO, vous ne payez aucun droit inscrit au TEC. Par contre, il existe des taxes parafiscales très variables d'un pays à un autre qui sont susceptibles d'être payées.

Un mécanisme de crédit d'enlèvement est en place en Côte d'Ivoire, conformément aux dispositions du Code communautaire. En cas de recours à ce mécanisme, le montant des droits et taxes exigibles est majoré de 2 pour mille; la Côte d'Ivoire a également fixé un seuil minimum (25 000 000 FCFA) pour la caution annuelle y afférente.

15. Quelles sont les procédures à effectuer et documents à présenter au Port pour importer un produit régional ?

Tableau 9 : L'exportation d'un produit agricole en Côte d'Ivoire

Procédure				
1 ^{ère} étape	2 ^{ème} étape	3 ^{ème} étape	4 ^{ème} étape	5 ^{ème} étape
Etablissement de la fiche de renseignement à l'Importation (FRI)	Enregistrement au fichier des douanes	Immatriculation à l'OIC	Réception de la proforma	Préparation du contrôle
Formalités				
<p>Vous devez faire établir une fiche. Pour l'établissement de cette fiche, il vous faut</p> <ul style="list-style-type: none"> le registre de commerce, la déclaration fiscale d'existence, l'attestation de patente l'attestation de régularité fiscale, la photocopie de la pièce d'identité du gérant de la société <p>Vous devez remplir un formulaire de renseignements sur les usagers du commerce extérieur.</p>	<p>Pour l'enregistrement au fichier des douanes ivoiriennes, les documents qui vous sont demandés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> la fiche d'identification à retirer à la Direction de l'informatique une facture SODECI ou CIE portant le nom de la société une facture de téléphone portant le nom de la société le récépissé de la boîte postale portant le nom de la société le relevé d'identité bancaire (banque de domiciliation) l'attestation de régularité fiscale l'attestation de déclaration fiscale d'existence la photocopie de la pièce d'identité du gérant 	<p>Vous devez faire établir une fiche. Pour l'établissement de cette fiche, il vous faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> le registre de commerce, la déclaration fiscale d'existence, l'attestation de patente l'attestation de régularité fiscale, la photocopie de la pièce d'identité du gérant de la société 	<p>Pour l'enregistrement au fichier des douanes ivoiriennes, les documents qui vous sont demandés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> la fiche d'identification à retirer à la Direction de l'informatique une facture SODECI ou CIE portant le nom de la société une facture de téléphone portant le nom de la société le récépissé de la boîte postale portant le nom de la société le relevé d'identité bancaire (banque de domiciliation) l'attestation de régularité fiscale l'attestation de déclaration fiscale d'existence la photocopie de la pièce d'identité du gérant 	<p>Vous devez faire établir une fiche. Pour l'établissement de cette fiche, il vous faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> le registre de commerce, la déclaration fiscale d'existence, l'attestation de patente l'attestation de régularité fiscale, la photocopie de la pièce d'identité du gérant de la société <p>Vous devez remplir un formulaire de renseignements sur les usagers du commerce extérieur.</p>
Organismes				
<p>Direction de l'expansion commerciale du Ministère du commerce sis à l'Immeuble "Alpha 2000", 23ème étage à côté de l'Hôtel IVOTEL Plateau Abidjan Site web : www.commerce.gouv.ci</p>	<p>Vous pouvez avoir les informations auprès de la Direction de l'informatique de la Direction Générale de Douanes (DGD) sis à l'immeuble de la Direction Générale des Douanes, Place de la République. Site web : www.douanes.ci</p>	<p>Office Ivoirien des Chargeurs Rue le Havre, Zone Portuaire (près des GMA) 01 B.P. 3709 Abidjan 01 Secrétariat: Tel : 21 25 99 33 Fax.: 21 25 27 20 Email : ois@avisoci.ci Site web : www.oisoci.ci</p>		<p>BIVAC-CI Immeuble Botreau Roussel Avenue Delafosse Abidjan Tel : 20 30 04 00 Site web : www.bivac.com</p> <p>BIVAC Division Marine Immeuble SCI Edison 1er Etage Zone 4 C Rue Thomas Edison Tel : 21 21 57 00</p>

Tableau 10 : Procédures douanières après l'embarquement des marchandises

Procédure	Document/Formulaire associé	Organisme chargé de la mise en œuvre en RCI
<p>Avant l'arrivée des marchandises au port, vous devez vous faire établir une fiche.</p> <p>Vous devez remplir un formulaire de renseignements sur les usagers du commerce extérieur à retirer au : Ministère du commerce sis à l'Immeuble « Alpha2000 » 23^{ème} étage</p>	<p>Pour ce faire il vous faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le registre de commerce, ▪ la déclaration fiscale d'existence, ▪ l'attestation de patente ▪ l'attestation de régularité fiscale, ▪ la photocopie de la pièce d'identité du gérant 	<p>La Direction de l'expansion commerciale du Ministère du commerce sis à l'Immeuble « Alpha2000 », 23^{ème} étage Plateau Abidjan</p> <p>Direction de l'informatique de la Direction Générale de Douanes (DGD) sis à l'immeuble de la Direction Générale des Douanes, Place de la République BP V 25 Abidjan Tel : 20 25 15 00 20 25 15 26 Fax : 20 25 15 14 20 22 05 68 Email : direction.generale@douanes.ci Site Web : www.douanes.ci</p>

L'HARMONISATION DES PROGRAMMES DE TRANSPORT ET DE TRANSIT

16. Quelles sont les procédures et les obligations à remplir pour importer des marchandises qui transitent par un autre Etat membre ?

Tableau 11 : Le transit de la marchandise

Procédure	Documents associés	Organisme chargé de la mise en œuvre en RCI
<p>Quand des marchandises importées transitent par un pays tiers, l'importateur que vous êtes doit déclarer ces marchandises en transit en vue de bénéficier de la suspension des droits de douane jusqu'à leur destination</p> <p>Les documents nécessaires que vous devez fournir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fiche d'emportage, ▪ le carnet TRIE (voir la réponse sur la question relative au TRIE et le transit inter état), ▪ la déclaration d'entrée pour les déclarations d'apurement. 	<p>Attestation de suspension de droit de douane pour marchandises en transit</p>	<p>Direction Générale de Douanes (DGD) Place de la République BP V 25 Abidjan Tel : 20 25 15 00 20 25 15 26 Fax : 20 25 15 14 20 22 05 68 Email : direction.generale@douanes.ci Site web : www.douanes.ci</p>

17. Que dois-je faire pour bénéficier du Transport Routier Inter Etat (TRIE) ?

Pour bénéficier du TRIE, dispositif CEDEAO, vous devez vous inscrire auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire qui est la caution nationale et remplir les formalités requises en la matière. C'est l'institution nationale agréée par les Douanes pour couvrir les risques liés au transport de marchandises d'un bureau de douanes de la Côte d'Ivoire à un bureau de douane d'un autre Etat membre de la CEDEAO.

Le TRIE est le régime qui permet le transport par route d'un bureau de douane d'un Etat membre donné, à un bureau de douane d'un autre Etat membre, de marchandises en suspension des droits et taxes et prohibitions ; il s'effectue sous la couverture d'un document douanier unique et sans rupture de charge (J.O. CEDEAO Convention relative au TRIE des marchandises).

Tableau 12 : Le Transport Routier Inter Etat

Procédure	Organisme chargé de la mise en œuvre en RCI	Dispositif applicable
<p>Pour bénéficier du TRIE, vous devez vous inscrire auprès de la CCI-CI qui est la caution nationale et remplir les formalités requises en la matière.</p> <p>Le TRIE est le régime qui permet le transport par route d'un bureau de douane d'un Etat membre donné, à un bureau de douane d'un autre état membre, de marchandises en suspension des droits et taxes et prohibitions ; il s'effectue sous la couverture d'un document douanier unique et sans rupture de charge. (J.O. CEDEAO Convention relative au TRIE des marchandises)</p> <p>La déclaration de transit est établie sur un document informatisé appelé 'carnet TRIE'.</p> <p>Pour en bénéficier, vous devez recevoir la garantie d'une caution agréée et votre véhicule doit recevoir l'agrément de la SICTA et du Ministère des Transports.</p>	<p>Direction Générale de Douanes (DGD) Immeuble de la Direction Générale des Douanes, Place de la République BP V 25 Abidjan Tel : 20 25 15 00 20 25 15 26 Fax : 20 25 1514 20 22 05 68 Email : direction.generale@douanes.ci Site web : www.douanes.ci</p> <p>SICTA sis en Zone 4 08 BP 3038 Abidjan 08 Tel : 21 27 30 58 21 27 58 87 Fax : 21 27 30 56</p> <p>Ministère des Transport Tour C Cité Administrative Plateau Site web : www.transports.gouv.ci</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire 6, Avenue Joseph Anoma, Abidjan Plateau Tel : 20 33 16 00 Fax : 20 30 97 35 Email : info@chamco-ci.org Site web : www.chamco-ci.org</p> <p>COTECNA sis au II Plateau 06 BP 2411 Abidjan 06 Tel : 22 41 03 75 22 41 03 93 22 41 21 39</p>	<p>Circulaire 1056 du 02 Août 2001 du Directeur Général de la Douane</p>

18. Quel est l'intérêt de la carte brune ?

La CEDEAO a institué un régime commun d'assurance-responsabilité pour les opérations de transit et de transport. Ce système, dénommé Carte Brune CEDEAO, permet la gestion des sinistres transfrontaliers en matière d'assurance de responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur. Il existe un bureau national dans chaque Etat membre qui est l'interlocuteur des victimes d'accident de la circulation ou leurs ayants droit dans le cadre de l'indemnisation. En Côte d'Ivoire, ce bureau est au sein de l'Association des sociétés d'assurances (ASA-CI).

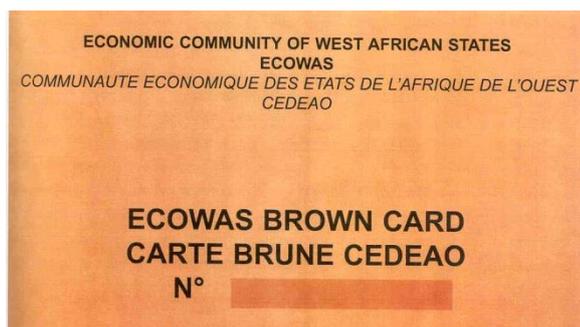
Figure 2 : La carte brune

Tableau 13 : L'obtention de la carte brune

Procédure	Organisme chargé de la mise en œuvre en RCI	Dispositif applicable
<p>La carte brune est une carte d'assurance inter état pour le transit au sein de la CEDEAO. Elle permet une couverture de la responsabilité civile automobile aux tiers.</p> <p>L'obligé principal que vous êtes achète une carte brune avant le début du trajet dans le pays de départ et les Bureaux Nationaux de la carte brune sont informés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le Bureau Emetteur qui délivre la Carte Brune ; ▪ le Bureau Gestionnaire : celui qui procède au règlement des sinistres sur le territoire de survenance. <p>Pour le règlement des sinistres, vous devez retenir que lorsqu'un accident survient dans un pays faisant partie du Protocole impliquant le détenteur de la Carte Brune, le Bureau National Emetteur doit être informé et toute réclamation devra être adressée au Bureau National du territoire de survenance du sinistre dûment mandaté aux termes de la Convention.</p>	Structures d'assurances homologuées	<p>Protocole additionnel A/SP/ 3 12 01 portant amendement du protocole établissant une carte brune CEDEAO Relative à l'assurance responsabilité civile automobile aux tiers</p>

QUESTION D'ORDRE GENERAL

19. Comment résoudre les obstacles au commerce identifiés ?

Une plateforme « alerte aux obstacles au commerce » a été développée afin de faciliter l'échange d'informations entre les opérateurs commerciaux et les institutions publiques et ce, dans le but de trouver des solutions rapides et efficaces aux obstacles au commerce. Il s'agit d'une plateforme informatique qui permet aux opérateurs économiques de rapporter et de décrire les obstacles rencontrés lors de l'exportation ou de l'importation de produits afin que les autorités compétentes prennent les mesures nécessaires. La plateforme est disponible en ligne à l'adresse : www.Obstaclesaucommerce.org/cotedivoire

20. Où je peux disposer d'informations relatives aux activités de commerce extérieur ?

En tant qu'opérateur économique, vous devez savoir qu'il existe en Côte d'Ivoire et ce depuis le 1er juillet 2013, le guichet unique du commerce extérieur qui regroupe toutes les informations relatives au commerce extérieur en un portail transactionnel unique, pour permettre à tout individu désirant faire du commerce vers ou depuis la Côte d'Ivoire d'obtenir une marche à suivre claire, ainsi qu'un soutien adéquat, afin de mener à bien ses opérations commerciales en ligne.

Organisme à contacter :

Webb Fontaine Côte d'Ivoire

Abidjan, Marcory Zone 3,
Immeuble plein ciel
Boulevard Valéry Giscard d'Estaing
26 BP 822 Abidjan 22,
Tel : 21 21 23 99
Fax : 21 25 12 25
info@webbfontaine.ci
www.webbfontaine.ci

LIENS UTILES

Documents/Institutions	Consultables aux liens suivants
CEDEAO	www.ecowas.int/index5.php?lang=fr
Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur	www.integration.gouv.ci
Protocoles CEDEAO	http://www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=protocole&lang=fr
Rapport annuel de la Commission sur le fonctionnement & l'évolution de l'Union	http://www.uemoa.int/Documents/Commission_de_L_UEMOA/Activites/Rapport2011Com.pdf
Traité de la CEDEAO	http://www.comm.ecowas.int/sec/fr/docs/traitre_revise.pdf
Traité de l'UEMOA	http://www.uemoa.int/documents/TraitReviserUEMOA.pdf
UEMOA	www.uemoa.int/
Textes réglementaires disponibles	http://cidcom.cgeci.org/
Réseau nation d'information commerciale	http://www.veille-ci.com/
Plateforme d'alerte aux obstacles au commerce	http://www.obstaclesaucommerce.org/cotedivoire/

FICHES PAYS

COTE D'IVOIRE

Population : 22. 700.000 habitants

Monnaie : F CFA

PIB par habitant : 492.136. 000 F CFA

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012

- **Facilité de faire des affaires** : 177/183
- **Commerce transfrontalier** : 163/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Cacao en fève ('000 tonnes)	1.433
Hévéa ('000 tonnes)	256
Palmier à huile ('000 tonnes)	1.300
Café ('tonnes)	110
Bananes dessert	230

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
Produits pétroliers	1.783
Machines électriques	316
Poissons, crustacés, mollusques	235
riz	295
Véhicules et camions	238

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en milliards de F CFA)
Cacao fève	1.059
Produits pétroliers	1.588
Cacao transformé	512
Bois débités	105

Principales provenance : Nigéria, France, Chine, Etats Unis, Allemagne

Principales destinations : France, Pays Bas, USA, Nigéria, Italie

Liens utiles

Ministère auprès du Premier Ministre, Ministre du budget (Direction générale de la douane)

Adresse Postale : BP V 25 Abidjan (Côte d'Ivoire)

Tel : 20 25 15 00

20 212 593

Fax : 20 251 514

Email : direction.generale@douanes.ci

Site internet : www.douanes.ci

Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur.

Adresse : BP V 225 Abidjan

Tel : 20 33 12 12

20 33 70 30.

Email : djekoli@yahoo.fr

Site internet : www.integration.gouv.ci

BENIN

Population : 9.362.000 habitants

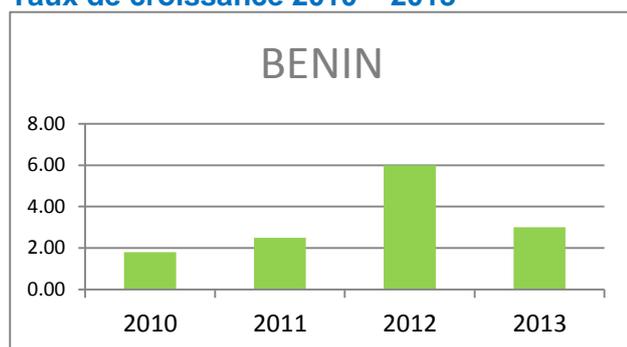
Monnaie : F CFA

PIB par habitant : 387.969 F CFA

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012

- **Facilité de faire des affaires** : 175/183
- **Commerce transfrontalier** : 130/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Graine de coton	3.012
Manioc	3.915
Igname	2.934
Maïs	1.137

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
Viandes et abats comestibles	91.003
Huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux	87.270
Riz	71.542
Energie électrique	58.957
Huile de palme et ses fractions	48.652

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
Coton	45.095
Noix de coco	17.937
Noix de cajou	12.607
Autres bar de fer ou en acier	6.805
Fils machine en fer ou en acier	11.754
Tissus de coton contenant au moins 85% en poids de coton	6.740

Principales provenance : France, Togo, Chine, Pays –Bas, Royaume Uni.

Principales destinations : Chine, Inde, Tchad, Nigéria, Indonésie.

Liens utiles

Ministère du commerce

BP 363 Cotonou-Bénin

Tel : (+229) 21 30 76 45
(+229) 21 30 76 46

Fax : (+229) 21 30 30 24

Email : mipme@intnet.bj ou sq@commerce.gouv.bj

Douanes

Xwladodji, boulevard de France,

01 BP 400 Cotonou

Tel. : (+229) 21 31 30 65
(+229) 21 31 59 96

Ministère de l'économie et des finances :

Adresse : BP 369 Cotonou

Tel. : (+229) 21 30 06 73
(+229) 21 30 50 42

Fax : (+229) 21 30 54 76

BURKINA FASO

Population : 16.779.000 habitants

Monnaie : F CFA

PIB par habitant : 288.452.000 F CFA

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012

- **Facilité de faire des affaires** : 153/183
- **Commerce transfrontalier** : 173/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Fibre de coton	512
sorgho	1.506
Maïs	1.077
Niébé	730
Minerais d'or et concentrés	6.293 (kg)

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
Huiles et préparation de pétrole ou minéraux bitumeux	403.496
riz	58.796
Médicaments (à l'exclusion des produits des n° 3002 et suivants)	51.104
Ciments hydrauliques	47.540
Voitures de tourisme et autres véhicules	43.519

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
Coton (non cardé, non peigné)	149.883
Or, y compris l'or platine	805.741
Autres graines et fruit oléagineux	55.547
Animaux vivant de l'espèce bovine	1.948

Principales provenance : Côte d'Ivoire, France, Chine, Etats Unis, Inde

Principales destinations : Suisse, France, Belgique, Singapour, Côte d'Ivoire

Liens utiles

Ministère du commerce

01 BP 365 Ouagadougou 01

Standard : (+226) 50 32 47 86

Secrétariat particulier : (+226) 50 31 44 93

Fax : (+226) 50 31 84 97

Site Internet : www.commerce.gov.bf

Douanes

Adresse : 01 BP 506 Ouagadougou 01

Email : dg.douanes.bf@cenatrin.bf

Tel. : (+226) 50 32 47 55 à 58

Fax : (+226) 50 31 42 13

Site internet : www.douanes.bf

Ministère de l'économie et des finances :

3 BP 7008 Ouagadougou 03

Secrétariat particulier : (+226) 50 32 42 11

(+226) 50 3 144 80

Fax : (+226) 50 31 27 15

Email : webmaster@cenatrin.bf

Site Internet : www.finances.gov.bf

CAP VERT

Population : 523.568 habitants

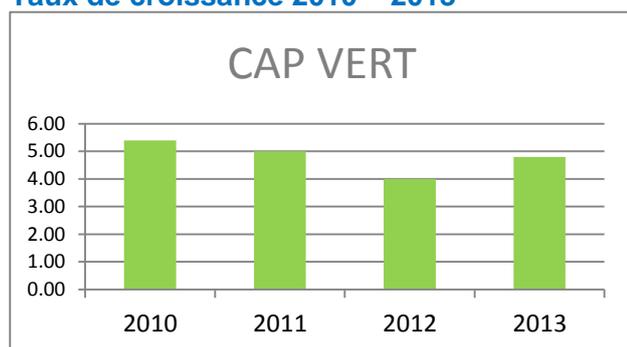
Monnaie : escudo (CVE) : 1 euro équivaut à 109,21 escudos

PIB par habitant : 4.200 US

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012

- **Facilité de faire des affaires** : 122/183
- **Commerce transfrontalier** : 63/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Bananes	11
Mangues	7
Maïs	8
choux	6
Electricité (production totale publique en million de kilowatt heures)	279

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions d'escudo)
Gas- oil	8.483
Fer, acier	3.351
Ciment	2.345
Véhicule de transport de personnes	1.489
Matières plastiques et ouvrages associés	1.933

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions d'escudo)
Poissons, y compris frais et réfrigérés	4391
Homards, y compris frais et/ou congelés	73
Vêtements	471
Spiritueux et liqueur	62

Principales provenance : Portugal, Pays Bas, Espagne, Brésil, Italie

Principales destinations : Portugal, Espagne, Etats –Unis, Marco, France

Liens utiles

Ministère des relations extérieures (cellule nationale CEDEAO)

CP 60, Praia, Cape Verde

Tel: (+238) 2607846

(+238) 260 78 00 (PBX)

(+238) 78 20 (Direct)

Fax: (+238) 2619270

Email: francisco.mendes@mirex.gov.cv

Site internet : www.mirex.gov.cv

GAMBIE

Population 1.800.000 habitants

Monnaie : Dalasi. 1 euro équivaut à 53,38 Dalasi

PIB par habitant : 512, 10 USD

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012

- **Facilité de faire des affaires** : 147/183
- **Commerce transfrontalier** : 87/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Arachides en coques	94
millet	139
Riz	51
maïs	42
Graviers et pierres concentrés	368

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de Dollars US)
Huiles de pétroles ou minéraux bitumeux, autres que les huiles brutes	2.227.715
Sucres et des confiseries, autres que bruts	455.168
Huiles de lin et ses fractions, autres que les huiles brutes	514.904
Riz brisé	1.046.592
Moteurs de voitures et autres véhicules destinés au transport de personnes	496.754

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions de Dollars US)
Huiles d'arachides et ses fractions	43.426
Arachides, non grillées, ni autrement cuites, décortiquées	55.946
Arachides, non grillées, ni autrement cuites, en coques	697
Noix de cajou, en coques	6.1324

Principales provenance : Chine, Sénégal, Brésil, Pays Bas

Principales destinations : Sénégal, Royaume Uni, Guinée, France, Guinée Bissau.

Liens utiles

Ministry in charge of ECOWAS Affairs, Ministry of Trade, Industry, Regional Integration and Employment:

Independence Drive, Banjul

Tel: (+220) 422 8392

(+220) 422 8868

Fax: (+220) 422 7756

Email: info@motie.gov.gm

GHANA

Population 25.370.000 habitants

Monnaie : Cedi. 1 USD équivaut à 2,84 Cedi

PIB par habitant : 1.604,89 USD

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012

- **Facilité de faire des affaires** : 64/183
- **Commerce transfrontalier** : 99/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Cacao en fève	1.000
Manioc	3.024
Bananes Plantain	2.604
Pétrole brut (tonnes métriques (milliers))	21.000
Minerais d'or (onces)	4,2

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de Cedi)
Hydrocarbures	824.869
Céréales	222.442
Machines et application mécanique	269.221
Véhicules automobiles, tracteurs	216.731
Machines et appareils électriques	201.301

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions de Cedi)
Huiles brutes de pétrole	761.239
Carburants et lubrifiants	345.922
Bois sciés	135.922
Cacao brut en fèves	241.596
Aluminium brut	44.515

Principales provenance : Nigéria, France, Chine, USA, Belgique

Principales destinations : Espagne, Italie, France, Pays Bas, USA

Liens utiles

Ministry of Foreign Affairs and Regional Integration :

PO Box M.53, Accra

Tel: (+233) 302 664951

(+233) 302 201000

Fax: (+233) 302 201042

Email: ghmfa00@ghana.com

Cellule nationale CEDEAO :

P.O. Box M53, Accra

Tel: (+233) 302 201 000/4;

(+223) 302 201 027

Fax: (+233) 302 201 041

(+223) 302 201 042

Email: kkalabo@hotmail.com

GUINEE

Population 11.450.000 habitants

Monnaie : Franc guinéen. 1 Euro équivaut à 9.541 francs guinéens

PIB par habitant : 591,02 USD

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012

- **Facilité de faire des affaires** : 178/183
- **Commerce transfrontalier** : 133/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Riz paddy	1.919
Manioc	1.165
Maïs	641
Minerais d'aluminium et concentrés (bauxites)	17.900
Diamants (millier carats)	400

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de dollars US)
Produits alimentaires	287
Autres biens de consommation	357
Produits pétroliers	501
Biens intermédiaires	413
Biens d'équipement	812

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions de dollars US)
Bauxites	561
Alumines	240
Diamants	97
Or	1.024
Café	3

Principales provenance : Europe, Union européenne, Côte d'Ivoire, Amérique du nord

Principales destinations : Afrique de l'est/ australe, Libéria, Afrique du nord, Europe, Chine

Liens utiles

Ministère de la Coopération internationale (Ministère en charge des affaires de la CEDEAO) :
BP 1210, Conakry
Tel : (+224) 60 23 87 28

Cellule Nationale CEDEAO :
BP 1210, Conakry
Tel : (+224) 60 21 10 19
Email : mordjisysavane@yahoo.fr

GUINEE BISSAU

Population 1.664.000 habitants

Monnaie : F CFA

PIB par habitant : 310.068 F CFA

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012

- **Facilité de faire des affaires** : 179/183
- **Commerce transfrontalier** : 116/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonne (milliers)
Riz	130
Mil	110
Maïs	81
Anacardes	117
Noix de palmier à huile	100

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
Pétrole et produits dérivés	24.031
Céréales et préparations à base de céréales	17.851
Boissons	12.065
Fers et aciers	6.807
Véhicules routiers	5.029

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
Noix de cajou	66.400
Bois	252

Principales provenance : Portugal, Sénégal, Italie, Pays Bas, Chine

Principales destinations : Inde, USA, Singapour, Portugal, Pakistan

Liens utiles

Ministère de l'Economie et de l'Intégration Régionale

Tel : (+245) 653 49 42

(+245) 540 05 10

Email : josebiai2011@hotmail.com

Cellule nationale CEDEAO

Tel: (+245) 670 66 48

Email: cristinasilvapedreira@yahoo.com.br

LIBERIA

Population 4.190. 000 habitants

Monnaie : Dollar libérien. 1 Euro équivaut à 114,74 dollars libériens

PIB par habitant : 421,70 USD

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012

- **Facilité de faire des affaires** : 149/183
- **Commerce transfrontalier** : 137/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Riz	310
Manioc	508
Bananes	212
Plantain	57
Taros	31

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de dollars US)
Autres matériels de transport	902
Pétroles et produits dérivés	61
Articles manufacturés en métal	23
Céréales et préparations à base de céréales	15
Véhicules routiers	11

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions dollars US)
Caoutchouc	155
Café	1
Minerais de fer	1
or	26
Cacao en fève	7

Principales provenance : République de Corée, Chine, Japon, Singapour, Allemagne

Principales destination : Pologne, USA, Allemagne, Inde, Malaisie

Liens utiles

Ministère du plan et des affaires économiques (Ministère en charge des questions de la CEDEAO)
Capitol Hill, Monrovia
Email: akonneh@mopea.gov.lr

Cellule nationale CEDEAO
Capitol Hill, Monrovia
Tel: (+231) 886-573-147
Email: owesseh@mopea.gov.lr

MALI

Population 15.400. 000 habitants

Monnaie : F CFA

PIB par habitant : 332.152 F CFA

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012, rang sur 183 pays.

- **Facilité de faire des affaires** : 151/183
- **Commerce transfrontalier** : 152/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Graines de coton	481
Riz paddy	2.076
Mil	1.618
maïs	1.362
Minerais d'or et concentré (kilogramme)	50.272

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
Produits pétroliers	445.512
Matériaux de construction	151.274
Produits chimiques	143.338
Véhicules et machines	354.155
Produits alimentaires	212.264

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
or	1.040.904
coton	98.269
Animaux vivants	49.268

Principales provenance : France, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin

Principales destination : Suisse, Afrique du sud, Sénégal, Côte d'Ivoire, Chine

Liens utiles

Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine

BPE. 815, Cité du Niger, Bamako
Tel : (+223) 20 21 81 48
(+223) 20 21 81 49

Cellule nationale CEDEAO

BPE 4791, Hamdalaye ACI 2000, Bamako
Tel : (+223) 20 29 11 22
(+223) 20 21 2332
Email : keitacheick@hotmail.fr

NIGER

Population 15.700. 000 habitants

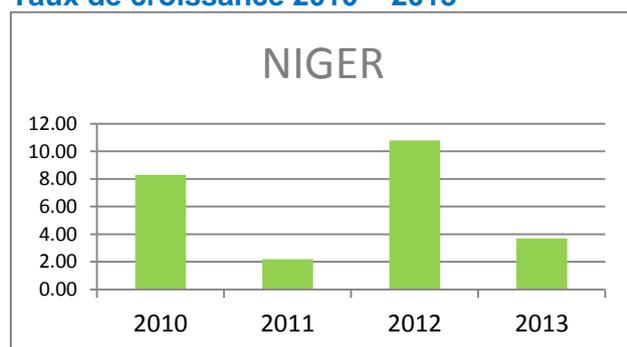
Monnaie : F CFA

PIB par habitant : 187.815 F CFA

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012

- **Facilité de faire des affaires** : 176/183
- **Commerce transfrontalier** : 176/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Charbon minéral	246
Or industriel (kilogramme)	1.365
Mil	2.931
Niébé	1.517
Uranium (tonnes)	1.460

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de dollars US)
Produits pétroliers	308
Riz	56
Médicaments	121
Ciments hydrauliques	67
Voitures de tourisme	52

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions de dollars US)
Uranium	693
Or	93
Caprins sur pieds	13
Bovins sur pieds	27
Oignon	38

Principales provenance : France, Chine, USA, Nigéria, Côte d'Ivoire

Principales destination : France, Nigéria, USA, Japon, Suisse

Liens utiles

Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur :

BP 396 NY

Tel : (+227) 20 72 21 49

Fax : (+227) 20 73 52 31

Email: bazoum@gmail.com

Email: nanamadjiri@yahoo.fr

Cellule nationale CEDEAO

Tel : (+227) 96.59.36.55

Fax : (+227) 20 72 48 93

Email : amanisalhatou1@yahoo.fr

NIGERIA

Population : 168.800. 000 habitants

Monnaie : Naira. 1 naira équivaut à 2,93 F CFA

PIB par habitant : 1.555,41 USD

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012, rang sur 183 pays.

- **Facilité de faire des affaires** : 131/183
- **Commerce transfrontalier** : 154/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Manioc	43.389
Igname	39.297
Mil	6.478
Pétrole brut (en million de baril)	788
Gaz naturel (million de pied cubes)	1.939

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de naira US)
Epeautres, blé et méteil	119.525
Urée	8.945
Acier laminé à froid	142
Produits du café	121
Papier	57

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions de naira)
Pétrole brut	12.674.132
Gaz naturel	1.072.075
Bâtiments légers	19.577
Graines de sésame	95.872
Noix de palme	234

Principales provenance : Chine, USA, Pays Bas, Royaume, France

Principales destination : USA, Inde, Brésil, Espagne, France

Liens utiles

Ministère des affaires étrangères

Sir Tafawa Balewa House
Opposite Eagle Square,
Central Business District,
P.M.B. 130, Garki G.P.O.

Cellule nationale CEDEAO

Sir Tafawa Balewa House, Room 328, Western Wing
Opposite Eagle Square, Central Business District,
P.M.B. 130, Garki G.P.O. Abuja - Nigeria
Tel: (+234) 816 016 5754
Email: aliocheni@hotmail.com

SENEGAL

Population : 12.800. 000 habitants

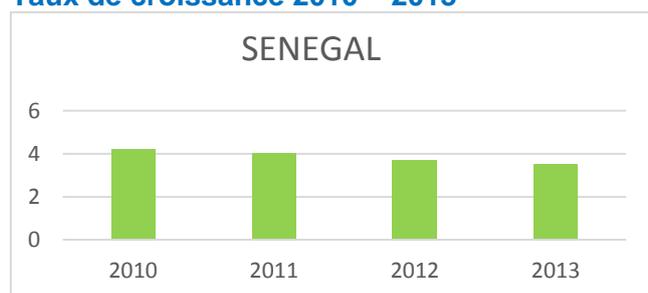
Monnaie : F CFA

PIB par habitant : 533.427 F CFA

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012, rang sur 183 pays.

- **Facilité de faire des affaires** : 166/183
- **Commerce transfrontalier** : 67/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Arachide	527.528
Mil	480.759
riz	405.824
phosphate	1 .437
Sel marin iodé	258

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
Huiles brutes de pétrole	255.068
Brisures de riz	174.505
Gaz oïl	332. 769
Autres médicaments pour la vente au détail	66. 708
Autres blés et méteil	80. 450

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
Acide phosphorique	160. 695
Gaz oïl	73.378
carburéacteur	98.694
Autres poissons frais /réfrigérés	89.466
Huiles d'arachide brute et ses fractions	41.440

Principales provenance : France, Nigéria, Thaïlande, Chine, Espagne

Principales destination : Mali, Inde, France, Italie, Espagne

Liens utiles

Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur :

Place de l'Indépendance, BP 4044

Tel : (+221) 33 889 13 00

(+221) 33 823 53 42

Fax : (+221) 33 823 54 96

Site Internet: www.diplomatie.gouv.sn

Cellule nationale CEDEAO

94, rue Félix Faure X Jean Jaurès,

6^{ème} étage,

BP 14236 – KDR Peytavin

Dakar

Tel : (+221) 33 822 93 97

(+221) 77 529 55 24

Fax : (+221) 33 821 25 75

Email: maguetteseye@hotmail.com

SIERRA LEONE

Population : 5.979. 000 habitants

Monnaie : Leone. 1 Euro équivaut à 5.857 Leone

PIB par habitant : 634,92 USD

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012, rang sur 183 pays.

- **Facilité de faire des affaires** : 140/183
- **Commerce transfrontalier** : 131/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Cacao	17. 892
Café	6. 971
Huile de palme	127
Riz	916
Manioc	1. 931

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de Leone)
Carburants, lubrifiants	121. 858
Alimentaire et animaux vivants	71. 097
Machines, équipements de transport	60. 230
Biens manufacturés	42. 533
Produits chimiques, produits connexes	21. 785

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions de Leone)
Diamant	566. 119
Rutile	150. 140
Café	8. 695
Cacao	190. 188
Bauxite	169. 603

Principales provenance : Côte d'Ivoire, Canada, Pays Bas, USA, Japon

Principales destination : Belgique, Royaume Uni, USA, Suisse, Allemagne

Liens utiles

Ministère des finances et du développement économique

2nd Floor Treasury Building, George Street, Freetown

Cell: (+232) 76 623 090

Email: fblmans1945@yahoo.com

Cellule nationale CEDEAO

6th Floor Ministerial Building, George Street, Free Town

Email: freebenga@yahoo.com

TOGO

Population : 6.000. 000 habitants

Monnaie : F CFA

PIB par habitant : 282.716

Classement de la Banque mondiale - Doing business : classement 2012, rang sur 183 pays.

- **Facilité de faire des affaires** : 156/183
- **Commerce transfrontalier** : 101/183

Taux de croissance 2010 – 2013



Principales productions

Produits	Quantité 2012, tonnes (milliers)
Mil	423
Maïs	813
Ignames	803
Calcaire	2.115.538
Sable et gravier (m3)	613.587

Principales importations

Produits	Valeur 2012 (en millions de F CFA)
Produits alimentaires	69. 280
Autres biens de consommation	173. 477
Biens intermédiaires	140. 957
Biens d'équipement	164. 543
Produits pétroliers	184. 904

Principales exportations

Produits	Valeur 2012 (en millions F CFA)
cacao	2.636
café	3.980
Coton	3.2316
Phosphate	48. 575
Ciment	33. 838

Principales provenance : Allemagne, Pays-Bas, Italie, France, Côte d'Ivoire

Principales destination : Bénin, Burkina Faso, Mali, Ghana, Pays Bas

Liens utiles

Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de tutelle de la Cellule Nationale, en charge des affaires de la CEDEAO :
 BP 943/1667, Togo
 Tel : (+228) 220 67 25

Cellule nationale CEDEAO
 Tel : (+228) 222 88 03
 Fax: (+228) 222 88 03
 Email : celluletogo@yahoo.fr ou zouréhatou@yahoo.fr



Centre du
Commerce
International

Siège : ITC

54-56, rue de Montbrillant,
12 02 Genève, Suisse

Adresse postale : ITC

Palais des Nations,
1211 Genève 10, Suisse

Téléphone : +41 22 730 0111

Fax : +41 22 733 44 39

E-mail : itcreg@intracen.org

Internet : www.intracen.org



Avec le soutien financier de :



Union européenne

Programme d'Appui au
commerce et à l'intégration
régionale pour la Côte d'Ivoire

Le présent document a été réalisé avec la participation financière de l'Union européenne. Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.

Contact PACIR : info@pacir.ci